

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames les Echevines,
Messieurs les Echevins

Namur, le 2024

Enquête publique : demande de permis intégré square Léopold à Namur

Je souhaite vous faire part de mon opposition au projet pour les raisons suivantes :

- **Pour des raisons sociales** : tout projet immobilier exige un équilibre entre bâtiments (logements, bureaux) et lieux de détente (espaces verts), entre le privé et le collectif. Le projet Besix accapare tout le parc au profit d'intérêts privés. Il ne restera au public qu'un trottoir élargi sur un lieu de passage très fréquenté. Cela ne remplace pas l'offre d'un square Léopold préservé et restauré. Croire que les problèmes de mendicité et de petite délinquance disparaîtront une fois le projet construit est une illusion. Ils reviendront si on n'investit pas suffisamment pour combattre les causes de la pauvreté !
- **Pour des raisons de bien-être et de santé** : les travaux vont nécessiter pendant au moins 4 longues années, des nuisances majeures pour les riverains et les personnes fréquentant ce site. Plus de 200.000 m³ de déblais et matériaux de toutes sortes vont devoir être évacués. Des dizaines de milliers de m³ de terres polluées vont être excavées. En outre, ce projet nécessite de s'attaquer à la nappe phréatique. La pollution engendrée par ces travaux présente beaucoup trop d'incertitudes. Un projet plus modeste doit être envisagé !
- **Pour des raisons climatiques** : les grands arbres sont essentiels pour lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain. Les spécimens présents au parc jouent parfaitement ce rôle. Les parcs de "compensation" (Espena et palais de justice) ne seront vraiment efficaces que dans plusieurs années et ne répondent pas à l'urgence du problème.
- **Pour des raisons environnementales** : 70% de notre biodiversité a déjà été perdue. La disparition des espèces vivant au parc (oiseaux, chauves souris) et l'abattage de 19 arbres remarquables participeraient à cette dégradation. La plupart des arbres présents ont un bilan sanitaire satisfaisant. Si certains devaient être abattus, il faut les remplacer. La mort naturelle d'un arbre ne justifie pas de bétonner les espaces verts. Les plantations prévues dans le projet sont uniquement ornementales et ne répondent pas aux exigences biodiversité.
- **Pour des raisons esthétiques et paysagères** : Le projet Besix présente peu de modifications par rapport au projet précédent. La hauteur des bâtiments dépasse de deux bons étages celle des édifices environnants. Cette disproportion mettra à mal la vision générale de la ville. De plus, l'abattage des arbres et l'édification de la partie sud du projet privera les habitants de la rue Borgnet de la vue qu'ils ont sur la canopée en leur laissant une vue rapprochée sur des bâtiments.
- **Pour des raisons commerciales** : Le contexte économique et commercial difficile, la disponibilité importante de cellules vides au centre ville, les difficultés rencontrées par les chaînes de grands magasins, la généralisation du commerce en ligne, tout porte à croire que ce projet est inutile, obsolète et portera un nouveau coup dur centre ville comme on l'a vu ailleurs (Charleroi, Wavre, Mons....)

- **Pour des raisons démocratiques** : le projet de l'avenir de ce site a déjà fait l'objet d'une vaste consultation populaire qui a livré son verdict : la population namuroise a opté pour la restauration et la préservation de ce parc. Son opinion doit être entendue !
- **Pour des raisons financières** : la taille du projet répond essentiellement à un critère de rentabilité pour le promoteur. Des alternatives ont été proposées. Elles ont été balayées. Pour faire accepter la disparition de l'espace boisé du parc Léopold au bénéfice d'intérêts privés, la ville fait la promotion du parc de l'Espena qui devra être réalisé avec plus de 8 millions d'euros d'argent public. Cette situation doit être dénoncée.
- **Pour ...**

.....

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet tel que proposé et souhaite que des solutions alternatives (celles existantes ou d'autres à considérer) soient prises en compte.

Nom et prénom :

Résidence :

Signature :

A adresser à :

Ville de Namur
 Collège communal - DAU
 Service du développement Territorial
 Hôtel de ville
 5000 Namur

Ou par voie électronique à epql@ville.namur.be